

A VOTRE SERVICE 3/4 : LES AGENTS AU SERVICE DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD DURAND-ROBIN

3^{ème} volet de la série consacrée aux agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale : les agents qui œuvrent chaque jour auprès des résidents de l'EHPAD Durand-Robin.

Depuis 1975, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Durand-Robin, situé en cœur de bourg, a pour vocation d'accueillir des personnes âgées qui trouvent, dans ce lieu adapté, un accompagnement personnalisé. L'équipe pluridisciplinaire est présente 24h/24 pour répondre à leurs besoins et leurs attentes. Le cœur de l'EHPAD, ce sont les agents qui accompagnent les résidents dans leur vie quotidienne : les agents hôteliers et le personnel soignant. Collaborent avec eux des professionnels aux missions plus spécifiques. Des métiers différents, mais un seul objectif : le bien-être de la personne âgée. La majorité des agents travaillent le matin, l'après-midi ou la nuit : entre chaque équipe, un temps de transmission permet un roulement fluide et une bonne coordination.

Les agents du quotidien

Tout au long de la journée, les **agents hôteliers** assurent aux résidents un cadre de vie agréable. Elles participent à la distribution des 3 repas quotidiens - préparés par une société au sein de la cuisine centrale de la Résidence - et communiquent avec le personnel de restauration en fonction des besoins de la personne âgée. Elles distribuent les petits déjeuners en chambre. Lors du déjeuner et du dîner servis dans la salle à manger (pour les plus dépendants, les repas sont servis dans les salons des étages), elles peuvent aider les résidents si besoin (pour couper la viande par exemple). Elles débarassent ensuite les plateaux et les tables et font la vaisselle. Les agents hôteliers assurent également l'entretien des locaux (chambres et parties communes) et font les lits des résidents. Elles apportent leur

En chiffres

48 agents

38,5 Equivalents Temps Plein

79 résidents âgés de 76 à 97 ans

64 femmes et 15 hommes

Moyenne d'âge : 88 ans

concourent au personnel soignant et participent aux transmissions.

Le **personnel soignant**, composé d'aides-soignantes (AS) et d'aides médico-psychologiques (AMP), œuvrent sous la responsabilité des infirmières. Il garantit le confort des résidents et les accompagne dans tous les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, lever, coucher...). Il aide à la prise médicamenteuse et accompagne certains résidents lors de la prise des repas. Les AS et les AMP veillent à la sécurité et au confort des résidents en leur prodiguant des soins d'hygiène, en sollicitant et stimulant au quotidien leurs différentes capacités motrices, sensorielles et cognitives afin de conserver et/ou développer leur autonomie. Elles disposent pour cela de matériels techniques (verticalisateur, lève-personne, matelas anti-escarres...). Elles participent à la vérification du poids

des résidents et préviennent les risques d'escarres, de dénutrition... Elles prennent en compte les besoins alimentaires spécifiques. Elles participent à l'évaluation de l'autonomie d'une personne âgée (grille GIR) et à la mise en œuvre et au développement du projet d'établissement.

Les agents spécialisés

Avec ces agents collaborent d'autres professionnels, qui ont des missions plus spécifiques.

Les 3 **lingères** assurent l'entretien de l'ensemble du linge de l'EHPAD (draps, serviettes, vêtements des résidents...). Elles réceptionnent le linge sale, le lavent, le rangent et le distribuent, selon les procédures et normes en usage dans l'établissement.

Les 3 **infirmières** distribuent les médicaments - préparés par les pharmacies de La Ferrière - et assurent les soins infirmiers. Elles préparent les visites des médecins libéraux et les accompagnent si besoin. Elles sont en contact avec les familles, pour répondre à toutes questions sur l'état de santé du résident, et avec les intervenants extérieurs : kinés, médecins, ambulanciers, pédicure...

L'**infirmière coordinatrice** analyse, organise, planifie et assure le bon fonctionnement du service de soins et du service nuit. Elle encadre le personnel soignant, de nuit et les infirmières et supervise les soins et la bonne pratique gériatrique.

L'**animatrice** a pour mission, en collaboration avec les familles, les bénévoles, les partenaires extérieurs, les élus du CCAS et les agents, d'animer la vie sociale de l'établissement. Elle rédige chaque mois «La p'tite gazette», distribuée aux résidents et aux familles pour annoncer les activités du mois à venir et présenter les nouveautés de l'EHPAD.

Trois professionnels sont présents à la Résidence, à raison de 7 heures par semaine chacun. Le **médecin coordonnateur** organise le service médical de l'EHPAD avec l'infirmière coordinatrice : c'est l'interlocuteur médical du directeur d'établissement, des médecins généralistes des résidents, des administra-



Lucille LIENART Secrétaire, Géraldine CONIN Directrice, Virginie DROUET, infirmière coordinatrice

tions et des caisses d'assurance maladie. L'**ergothérapeute** est chargée de prévenir les complications liées aux pathologies du grand âge. La **psychologue** est présente pour garantir le bien-être des personnes âgées dans leur dimension psychique : pour mener à bien cette mission, elle s'entretient avec le personnel, les résidents et leurs familles.

Et la nuit ?

De 21h à 7h, 2 **veilleuses de nuit**, 1 soignant et 1 hôtelier, assurent différentes missions. Elles surveillent les résidents et les locaux : rondes régulières, réponse aux appels malades, change des résidents si nécessaire... Au cours de la nuit, elles entretiennent également les locaux (couloirs et pièces communes du rez-de-chaussée) et préparent les salles à manger et les chariots de petit déjeuner.

L'administration de l'établissement

Géraldine CONIN, la **Directrice**, met en œuvre la politique du CCAS, dans le respect du cadre réglementaire régissant les établissements médico-sociaux. Elle participe, avec les élus, à la mise en forme d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action sociale. Sous l'autorité de Wilfried SAUQUET, Directeur Général des Services de la Commune et du CCAS, elle est responsable du bon fonctionnement de la Résidence.

L'**assistante de direction** aide la Directrice dans ses missions d'administration générale. Elle est chargée de la gestion comp-

table, des fournitures et commandes, des assurances... Elle encadre également les agents hôteliers et les lingères.

La **secrétaire** accueille, oriente et renseigne le public. Elle s'occupe du courrier et de quelques travaux de comptabilité. Elle gère les dossiers liés aux résidents et la facturation.

Nicole ROBIN, responsable des **ressources humaines** à la Mairie, travaille en lien étroit avec l'EHPAD pour la gestion des recrutements, des carrières, de la protection et de l'action sociale (médecine du travail, prévoyance, mutuelle...), de la paie, des formations, des absences...

La gestion de l'EHPAD

La Résidence Durand-Robin est un établissement de statut public, administré par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont le Maire est le Président. Le Conseil d'Administration du CCAS délibère sur les points énumérés par la loi (budget, orientations dans le cadre du projet institutionnel). Ses délibérations financières sont soumises à l'approbation de la Direction de la Solidarité et de la Famille du Conseil Départemental. C'est ce dernier qui fixe le prix de journée et le forfait dépendance. L'ARS (Agence Régionale de Santé) fixe la dotation de soins.



Une partie des agents de l'EHPAD : les agents hôteliers en blouse verte, le personnel soignant en blouse parme et les infirmières en blouse rose